

○ Chaque année, on discipline ou on résilie le contrat d'enseignants ou d'enseignantes et de directeurs ou directrices d'école en raison de choix douteux dans leur comportement en ligne. Ne soyez pas le prochain ou la prochaine!

Les éducatrices et éducateurs sont tenus à des normes plus élevées que la plupart des professionnels, alors soyez professionnels en public à tout moment. Vous pouvez faire l'objet de mesures disciplinaires pour conduite en dehors des heures de travail.

Si vous êtes une candidate ou un candidat à l'enseignement, n'attendez pas d'être employé pour nettoyer vos comptes de médias sociaux. Les employeurs potentiels surveillent votre comportement en ligne maintenant.

Depuis l'adoption du projet de loi 35, les membres du public peuvent déposer des plaintes alléguant une mauvaise conduite et une incompétence à votre encontre.

Si vous avez des questions ou voulez de l'aide, contactez un cadre qui travaille dans le département Bien-être du personnel enseignant au 204-831-3055.

McMaster House

191, rue Harcourt
Winnipeg (MB)
R3J 3H2

Téléphone : (204) 888-7961
Sans frais : 1-800-262-8803
Télécopieur : (204) 831-0877
Sans frais : 1-800-665-0584



 /manitobateachers

  /mbteachers

mbteach.org



La sécurité en ligne du personnel enseignant

Votre réputation professionnelle est un de vos atouts les plus précieux à titre d'enseignante ou enseignant.

Protégez-la toujours
– y compris en ligne.





Les membres du personnel enseignant devraient afficher un comportement éthique et approprié en ligne

- Vous êtes un professionnel, pas un ami des élèves. Franchir les limites peut être perçu comme inapproprié ou même comme un comportement de prédation. Des bonnes intentions peuvent ruiner une carrière.
- N'utilisez pas l'envoi des courriels, de messages textes ou les applications de messagerie pour développer un rapport avec les élèves. N'envoyez pas de messages textes à des élèves sans la permission de leurs parents; faites-le uniquement pendant les heures normales des activités scolaires et limitez le contenu des messages aux activités scolaires.

- Obtenez les permissions nécessaires, y compris des permissions signées par les parents ou les tuteurs, avant de publier des photos d'élèves, ou de l'information sur les activités en classe, sur les élèves, leurs familles et vos collègues.
- Assurez-vous que les élèves ne sont pas exposés à du matériel ou des communications inappropriés. Cela peut entraîner des poursuites criminelles. Ne détruisez pas le matériel en question : vous risquez une exagération de la part des élèves.
- Ne publiez pas de photos inappropriées; d'égoportraits révélateurs; de mêmes racistes, homophobes ou transphobes; de photos embarrassantes prises sur le vif; de références excessives à l'alcool ou au cannabis, ou de publications contenant un langage ou des gestes obscènes.
- Les enseignants sont connus par les relations qu'ils entretiennent en ligne. Ne suivez pas et n'interagissez pas avec des comptes douteux. Si vos élèves voient que vous suivez un compte très inapproprié, cela pourrait entraîner des mesures disciplinaires, y compris le congédiement ou le non-renouvellement de votre contrat.
- Ne vous plaignez jamais de vos collègues, élèves ou parents en ligne. N'oubliez pas que les captures d'écran sont faciles à prendre. Des commentaires non professionnels peuvent entraîner des plaintes officielles contre vous.
- Créez des profils personnels et professionnels distincts sur les réseaux sociaux. Utilisez des noms différents pour chaque compte. Résistez à l'envie de devenir ami ou d'interagir avec les élèves sur vos comptes personnels.

○ Suivez la politique de la division scolaire en matière de réseautage social avec les élèves et n'utilisez les ordinateurs de la division que pendant les heures normales de travail. Si l'équipement que vous utilisez appartient à l'employeur, rien ne reste privé. Les mauvaises interprétations de votre activité peuvent mener à des allégations, des enquêtes et un audit judiciaires.

- Conservez des copies imprimées et électroniques de tous les courriels importants.

Commentaires

Lorsque vous laissez des commentaires sur les publications de réseaux sociaux ou des sites de médias, n'engagez pas d'attaques personnelles, de discours de haine ou de commentaires négatifs basés sur la race, l'ethnie, la croyance, l'origine nationale, la citoyenneté, la religion, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'homophobie, la transphobie, le handicap, l'état civil ou l'âge. Les sous-entendus racistes sont à proscrire, tout comme les grossièretés, le pourriel, la provocation et l'utilisation d'astérisques pour camoufler un langage inapproprié.

